



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Direction des affaires communales

Réf. : 154/09/CAC

Luxembourg, le 29 juin 2009

Dossier suivi par M. Frank KIMMER
Tél. 247-84627 Fax : 26 20 26 93
E-mail : frank.kimmer@mi.etat.lu

COMMISSARIAT DE DISTRICT

30 JUIN 2009

Luxembourg

Concerne: Ville d'Esch-sur-Alzette

Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice
Délibération du conseil communal du 19 juin 2009

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg après en avoir pris connaissance et avec prière d'informer les autorités communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette qu'il appartient uniquement au conseil communal de donner l'autorisation d'ester en justice; le choix de l'avocat est à prendre par le collège des bourgmestre et échevins exclusivement.

Pour le Ministre de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire,

39484

U. Loutsch

Christiane LOUTSCH-JEMMING
Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe,

No. ~~2810~~ *2810* ~~SICK~~

Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de *Esch/Alzette*
pour information.

Luxembourg, le *1er juin 2009*

Le Commissaire de district,

[Signature]

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le *SH*
- 3 JUL. 2009